

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LE GREARD**

**SEANCE N° 2019.03.27.**

L'an deux mil dix-neuf,

Le 27 mars à 18H30,

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Philippe LAMORT, maire.

**Date de convocation :**

20/03/2019

**Date d'affichage :**

20/03/2019

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 11
- Présents : 11
- Votants : 11

**Présents :**

Philippe LAMORT, Yves FOSSEY, Nicolas DUBOST, Véronique AGNES, Fabrice GOUBARD, Nicolas HAMEL, Philippe GERMAIN, Bruno LEGRAND, Stéphane HAMEL, Maryline PALMER, Frédérique SALMON

**Secrétaire de séance :** Yves FOSSEY

**Ordre du jour :**

- 1. Approbation du compte de gestion 2018**
- 2. Approbation du compte administratif 2018**
- 3. Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**
- 4. Vote du budget primitif 2019**
- 5. Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2019**
- 6. Subventions 2019**
- 7. Subvention Ecole d'Hardinvast : Sortie pédagogique à Guernesey**
- 8. Demande d'aide financière pour BAFA / Sarah GAMBLIN**
- 9. Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados**
- 10. Acquisition d'une parcelle en vue de la création de place de parking**
- 11. Contrat assurance GROUPAMA**
- 12. Questions diverses**

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 21 novembre 2018 :**

Le compte rendu de la séance du 20 novembre 2018 est approuvé à l'unanimité

## **1. Délibération N° 2019.03.27-1 : Approbation du compte de gestion 2018**

Le Conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que de l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

## **2. Délibération N° 2019.03.27-2 : Approbation du compte administratif 2018**

Le Conseil municipal, après que Mr Le Maire ait quitté la salle approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 dont les résultats sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	177 405.24	216 376.29
	Section d'investissement	46 229.26	61 801.09
Reports de l'exercice 2017	Report en section de fonctionnement		298 793.57
	Report en section d'investissement		39 126.78
TOTAL (réalisations + reports)		223 634.50	616 097.73
Restes à réaliser à reporter en 2019	Section de fonctionnement	0.00	0.00
	Section d'investissement	27 058.87	0.00
	TOTAL	27 058.87	0.00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	177 405.24	515 169.86
	Section d'investissement	73 288.13	100 927.87
	TOTAL CUMULE	250 693.37	616 097.73

### **3. Délibération N°2019.03.27-3 : Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018**

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018
  - Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018
  - Constatant que le compte administratif fait apparaître :  
un excédent de 337 764.62 €
- Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>POUR MEMOIRE</b>	
<b>Déficit antérieur reporté</b> (report à nouveau débiteur)	
<b>Excédent antérieur reporté</b> (report à nouveau créditeur)	298 793.57 €
<b>Virement à la section d'investissement</b>	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT</b>	38 971.05 €
<b>DEFICIT</b>	
<b>A) EXCEDENT AU 31/12/2017</b>	<b>337 764.62 €</b>
<b>Affectations obligatoires</b>	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
* à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	0.00 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (ligne 002)	337 764.62 €
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	

### **4. Délibération N° 2019.03.27-4 : Vote du budget primitif 2019**

Le Conseil municipal, unanime, vote le budget primitif 2018 s'équilibrant ainsi qu'il suit :

Section de fonctionnement :	Dépenses	515 336 €
	Recettes	515 336 €
Section d'investissement :	Dépenses	115 895 €
	Recettes	115 895 €

### **5. Délibération N° 2019.03.27-5 : Vote des taux des taxes directes locales pour l'année 2019**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, a voté à l'unanimité les taux de référence fournis par les services fiscaux des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 :

- Taxe d'habitation : 9.20 %
- Taxe foncière bâti : 12.96 %
- Taxe foncière non bâti : 32.00 %

## **6. Délibération N° 2019.03.27-6 : Subventions 2019**

Le Conseil municipal, unanime a voté les subventions suivantes :

- Amicale de chasse de Saint Martin Le Gréard	400 €
- ADEVA	100 €
- ADMR	50 €
- Secours Catholiques	50 €
- Association Normande d'Entraide aux Handicapés	50 €

## **7. Délibération N° 2019.03.27-7 : Subvention Ecole d'Hardinvast : sortie pédagogique à Guernesey**

Le Conseil municipal, unanime, décide de verser une subvention de 130 € à l'école de d'Hardinvast pour permettre aux enfants de partir 1 journée à Guernesey

La dépense sera inscrite au budget à l'article 6574 Subventions de fonctionnement aux associations autres personnes de droit privé

## **8. Délibération N° 2019.03.27-8: Demande d'aide financière pour BAFA / Sarah GAMBLIN**

Le Conseil municipal, unanime, décide de verser une aide financière de 50 € à Sarah GAMBLIN sur présentation du diplôme obtenu.

La dépense sera inscrite au budget à l'article 6578 Autres subventions exceptionnelles

## **9. Délibération N° 2019.03.27-9: Demande de subvention de la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados**

Le Conseil Municipal, unanime décide de verser une subvention de 38.30 € à la Chambre des métiers et de l'Artisanat du Calvados.

## **10. Délibération N° 2019.03.27-10: Acquisition d'une parcelle en vue de la création de place de parking**

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 224-1 et suivants,  
Vu la carte communale approuvée par le conseil municipal le 31 octobre 2005 et par le Préfet le 2 décembre 2005,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime,

## **DECIDE**

- D'acquérir sur la commune de Saint Martin Le Gréard Le Bourg une partie de la parcelle cadastrée sous la référence suivante ZA 142, d'une superficie d'environ 100 m<sup>2</sup>, moyennant la somme de 20 euros du mètre carré, les frais d'acte étant estimé à 1 500.00 €.
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette acquisition au budget de l'exercice 2019
- De donner tous pouvoirs à Monsieur Le Maire afin de signer tous les documents relatif à cette acquisition et notamment l'acte authentique de vente.

### **11. Délibération N° 2019.03.27-11: Contrat assurance GROUPAMA**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que suite au nombreux sinistre des biens mobiliers sur la commune de Saint Martin Le Gréard, il a été nécessaire de revoir le contrat d'assurance.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal unanime, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ces nouveaux contrats d'assurance chez Groupama.